

# Audit et Conseil Union

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

### **CL EVOLUTION**

# Rapport du commissaire aux apports

Apports par Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA de titres de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES à la société CL EVOLUTION

27, rue du Perray 78610 AUFFARGIS

Société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 € Société en formation - en cours d'immatriculation





SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

# **CL EVOLUTION**

# Rapport du commissaire aux apports

Apports par Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA de titres de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES à la société CL EVOLUTION

Aux associés de la société CL EVOLUTION,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des fondateurs en date du 15 septembre 2020 concernant l'opération d'apport en nature de titres de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES par Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA à la société CL EVOLUTION, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le contrat d'apport du 3 décembre 2020 signé par les personnes physiques apporteuses et par le futur Président de la société bénéficiaire des apports. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée le cas échéant de la prime d'émission.



17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris Cedex 18 / Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de ce rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports.
- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
- Synthèse points clés.
- Conclusion.

#### 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

#### 1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération envisagée est un apport de titres de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES appartenant à Monsieur Laurent FEUILLARD et à Madame Célia DA COSTA à la société CL EVOLUTION.

L'opération est réalisée afin de permettre le reclassement des titres appartenant aux apporteurs au sein de la société CL EVOLUTION, destinée à être une société holding afin de faciliter notamment la gestion, le développement et la transmission des participations et de permettre le développement d'autres participations.

#### 1.2. PRESENTATION DES SOCIETES DES PARTIES ET INTERETS EN PRESENCE

#### 1.2.1. Personnes physiques apporteuses

Les titres de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES destinés à être apportés à la société CL EVOLUTION sont actuellement détenus par :

- Monsieur Laurent FEUILLARD, demeurant au 27, rue du Perray 78610 Auffargis
- Madame Célia DA COSTA, demeurant au 93 route des Charmes 78320 Lévis-Saint-Nom.

#### 1.2.2. Société bénéficiaire, CL EVOLUTION

La société CL EVOLUTION, société bénéficiaire des apports, est en formation, en cours d'immatriculation.

Aux termes du projet de statuts, la société aura pour objet 🗵



- Toute activité de holding active, détention de titres (possession et prise de contrôle des fonds propres) d'une société ou d'un groupe de sociétés filiales et dont la principale activité est d'être propriétaire de ce groupe et d'en assurer la gestion;
- Services des sociétés holding principalement actives dans la détention de titres (ou d'autres participations au capital) de sociétés et d'entreprises dans le but de détenir des intérêts majoritaires...

La date de clôture est arrêtée au 31 mars de chaque année.

Le capital social sera fixé à 1 200 000 €, constitué des apports en nature envisagés.

# 1.2.3. Société dont les titres sont apportés, CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES

La société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES a été immatriculée le 9 septembre 2008 au RCS de VERSAILLES sous le n° 507 863 330.

La société a pour objet principal la réparation et la rénovation des ascenseurs et portes de garages, l'installation de vidéos-portiers, la sécurisation des systèmes et tous travaux électriques.

Le siège social est fixé au 12-14 rue des Osiers (Zone Industrielle des Marais) – 78310 Coignières. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES est une société par actions simplifiée. Monsieur Laurent FEUILLARD assure les fonctions de Président.

Le capital social s'élève à 20.000 euros et est composé de 900 actions (de 22,22 € de valeur nominale), détenues comme suit :

ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL
Laurent FEUILLARD	550	61,11%
Celia DA COSTA	350	38,89%
Total	900	100%

#### 1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation des apports sont exposées de façon détaillée dans le contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.



#### 1.3.1. Caractéristiques essentielles des apports

Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA apportent, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société CL EVOLUTION respectivement :

- 550 actions de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES,
- 350 actions de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES.

représentant la totalité du capital social.

En application des dispositions de l'article 150-0 B Ter du Code général des impôts, les apporteurs bénéficieront du report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'apport des titres de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES.

#### 1.3.2. Rémunération de l'apport

En contrepartie des apports effectués par Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA, évalués à 1.200.000 €, il sera attribué à ces derniers respectivement 733.333 et 466.667 d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées, de la société CL EVOLUTION.

Aucune prime d'apport n'est constituée.

#### 1.3.3. Avantages particuliers stipulés

Il n'est pas stipulé d'avantages particuliers dans le contrat d'apport.

#### 1.4. PRESENTATION DES APPORTS

#### 1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Les apports par Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA des titres CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES à la société CL EVOLUTION ont été évaluées par le cabinet comptable NOE à la somme globale de 1 200 000 €, correspondant à la valeur réelle déterminée par les parties.

#### 1.4.2. Description des apports

Monsieur Laurent FEUILLARD apporte 550 actions de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES représentant 61,11% du capital social, évalués à la somme de 733 333 €.

Madame Célia DA COSTA apporte 350 actions de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES représentant 38,89% du capital social, évalués à la somme de 466 667 €.

Aucun passif n'est attaché aux actions dont l'apport est envisagé.



A l'issue de l'opération, la société CL EVOLUTION détiendra directement 100 % du capital de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES, soit 900 actions.

## 2. <u>DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS</u>

#### 2.1. DILIGENCES MISES EN OEUVRE

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société CL EVOLUTION sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA.

Nos diligences ont été effectuées dans le cadre d'une analyse limitée, complétée de contrôles particuliers, afin :

- a de vérifier la nature et la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge ;
- de contrôler les valeurs attribuées aux apports telles que proposées dans le contrat d'apport;
- d'examiner le résultat des activités de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES dont les actions de capital sont l'objet du projet d'apports ;
- de vérifier que l'actif apporté est au moins égal au montant du capital social majoré de la prime d'apport ;
- de vérifier jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- de vérifier, par une approche d'évaluation, que la valeur des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le contrat d'apport.

Pour analyser les apports, nous avons notamment

- échangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apport;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale;
- procédé à un examen du contrat d'apport ;
- procédé à une revue limitée des comptes annuels de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES arrêtés au 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice social;



- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties :
- étendu les critères de valorisation à des analyses de valeurs intrinsèques et multicritères.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES nous confirmant l'absence d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des éléments ayant concourus à la valorisation des actions apportées, ou d'autre part, remettre en cause de façon significative les données prévisionnelles qui nous ont été communiquées.

Nous avons notamment eu à notre disposition :

- les statuts et extraits K BIS de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES,
- les différents documents juridiques relatifs à l'opération,
- les comptes annuels des exercices clos en 2019, 2018 et 2017 de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES.
- la comptabilité à jour au 30 septembre 2020 et une situation comptable,
- les données prévisionnelles 2021-2023.

#### 2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DES APPORTS

L'apport de titres envisagé est effectué par deux personnes physiques aux termes du contrat d'apport.

Les parties sont convenues de retenir la valeur estimée des actions de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation n'appelle en conséquence pas de commentaire de notre part.

L'apport porte sur la totalité des actions de capital de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES.

#### 2.3. REALITE DES APPORTS

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés au travers du registre des mouvements de titres et des comptes d'actionnaires de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES que Monsieur Laurent FEUILLARD et Madame Célia DA COSTA sont pleinement propriétaires des actions.



#### 2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

La valorisation des actions de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES a été calculée à partir de différentes méthodes d'évaluation détaillées dans le rapport d'évaluation.

Nous nous sommes assurés de l'exactitude des calculs effectués ainsi que du caractère acceptable et cohérent de la méthodologie utilisée.

Nous avons aussi, afin de corroborer la valorisation retenue, procédé à une approche de valeur multicritères de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES par les méthodes suivantes :

- Méthode des multiples ;
- Méthode des Discounted Cash Flow sur les années futures.

Dans le cadre du contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, nous avons examiné l'évolution de l'activité de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES depuis le début de l'exercice 2020. Les éléments qui nous ont été fournis n'ont pas fait apparaître de dégradation ou d'indices faisant apparaître une perte de valeur. Il nous a été confirmé en particulier que les impacts liés à l'épidémie Covid-19 ne remettent pas en cause les données prévisionnelles fournies.

Les méthodes alternatives que nous avons appliquées ne font pas ressortir de différences de valorisation significatives et permettent de valider la valorisation retenue dans le cadre du projet d'apport.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale donnée aux actions de la société CONCEPT INSTALLATION AUTOMATISMES et ainsi sur la valeur des actions apportées à la société CL EVOLUTION.

#### 3. SYNTHESE - POINTS CLES

#### 3.1. <u>DILIGENCES MISES EN OEUVRE</u>

Les diligences que nous avons mises en œuvre ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers. Elles ne constituent pas un audit.

De leur côté, les parties arrêtent la valorisation des biens apportés sur la base d'une valeur réelle estimée de la société CL EVOLUTION.

Nous devons nous assurer que la valeur retenue n'est pas surévaluée au regard des méthodes d'évaluation proposées et de méthodes alternatives.



#### 3.2. ELEMENTS ESSENTIELS RELATIFS A LA VALEUR DES APPORTS

Les apports envisagés sont composés de :

Apporteur	Nature des titres apportés	Nombre de titres apportés	Nombre de titre créés	Valorisation des apports
Laurent FEUILLARD	Actions ordinaires	550	733.333	733.333 €
Célia DA COSTA	Actions ordinaires	350	466.667	466 667 €
TOTAL		900	1.200.000	1.200.000 €

La valorisation des actions, objet du contrat d'apport, ainsi que leur rémunération, n'appellent pas de remarque particulière.

#### 4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue représentatifs d'actions ordinaires et s'élevant à un montant global de 1.200.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à PARIS Le 7 décembre 2020

Le commissaire aux apports,

AUDIT ET CONSEIL UNION Romuald GARNIER Associé

